



Patricia Brückner, Cheffe du
Secrétariat de la Commission de la Moselle
Franz-Ludwig-Straße 21
D-54290 Trèves
Tél. : +49 651 97 94 16 – 0
Télécopie : +49 651 / 97 94 16 – 20
Mail : p.bruckner@moselkommission.org
<http://www.commission-de-la-moselle.org>

1^{ère} session plénière de la Commission de la Moselle en 2020

La Commission de la Moselle s'est réunie en séance virtuelle le 28 mai 2020 et a tenu en parallèle une partie de ses délibérations par procédure écrite.

Les délégations ont rappelé que les décisions prises par la Commission de la Moselle le 23 mars, le 6 avril et le 9 mai 2020, qui ont été des mesures exceptionnelles et de prévention dans le cadre de la propagation du virus COVID-19, ont permis de maintenir le fonctionnement de l'activité du transport de marchandises, considérée comme activité « essentielle » pendant la pandémie, soutenant ainsi l'économie en ce temps de crise tout en maintenant les chaînes logistiques opérationnelles.

La Commission de la Moselle a aussi pris acte avec satisfaction que sa décision prise au sujet des mesures de paiement des péages sans contact, couplées aux mesures d'hygiène et de distanciation sociales mises en place, ont permis de contribuer à la protection des bateliers et du personnel éclusier.

Les délégués mosellans ont décidé de maintenir ces décisions aussi longtemps que l'état de pandémie est déclaré par l'OMS ou si d'autres dispositions rendraient les mesures mosellanes superfétatoires ou requerraient un ajustement. La Commission de la Moselle suivra bien évidemment toujours les consignes nationales et européennes des autorités sanitaires à cet égard.

Vu la situation difficile actuelle, les administrations ont dû ajuster leurs calendriers des travaux prévus sur les ouvrages mosellans. Dans ce contexte, il est rappelé au secteur que le chômage sur la Moselle internationale pour l'année 2020 a été reporté à la période allant du 21 au 30 septembre 2020.

En ce qui concerne le déconfinement des activités du transport de passagers, la Commission de la Moselle a pris note des mesures nationales se trouvant dans des stades différents selon les pays. Il est à noter que l'activité du transport de passagers reprend actuellement sur l'ensemble de la Moselle internationale, tout en respectant les consignes sanitaires indispensables pour la sécurité des voyageurs et du personnel sur les bateaux. Sachant que le transport fluvial sur la Moselle en tant que fleuve frontière traversant trois pays est par définition transfrontalier, il a été souligné par les délégations qu'il est important de poursuivre activement, dans le cadre des stratégies de déconfinement nationales, les initiatives européennes d'harmonisation des règles de transport de passagers transfrontaliers. Le tourisme fluvial qui est un vecteur important de la relance économique doit être relancé et une prise en charge des passagers fluviaux selon des standards les plus harmonisés possibles est primordiale.

La Commission de la Moselle s'est aussi montrée inquiète de l'impact de la crise du COVID-19 sur le volume du transport de marchandises. Les délégations se sont échangées à cet égard sur d'éventuels dispositifs pour supporter le secteur comme par exemple la baisse des droits de port ou des droits d'amarrage qui pourraient utilement compléter les mesures nationales de relance économique en matière de subsides, réduction de cotisations sociales et de chômage partiel notamment.



Patricia Brückner, Cheffe du
Secrétariat de la Commission de la Moselle
Franz-Ludwig-Straße 21
D-54290 Trèves
Tél. : +49 651 97 94 16 – 0
Télécopie : +49 651 / 97 94 16 – 20
Mail : p.bruckner@moselkommission.org
<http://www.commission-de-la-moselle.org>

En outre, la Commission de la Moselle a décidé par voie écrite d'harmoniser la terminologie relative aux termes « chenal navigable, eaux navigables et voie d'eau » et d'amender l'article 4.07 du Règlement de Police pour la Navigation de la Moselle.

Les délégués ont également pris note du rapport annuel, du rapport sur l'évolution du trafic sur la Moselle et de la revue de presse pour l'année 2019 préparés par le Secrétariat.

Ces trois documents sont désormais disponibles sur le site www.commission-de-la-moselle.org où vous retrouverez également des informations pertinentes liées à la navigation mosellane en temps de pandémie.

A propos de la Commission de la Moselle :

La Commission de la Moselle ayant son siège à Trèves a été créée fin 1962 sur la base de la Convention de la Moselle, afin de promouvoir les intérêts de la navigation mosellane. Ses tâches principales consistent à mettre en place les conditions optimales pour la navigation mosellane et à veiller à la sécurité et au bon ordre de la navigation.

La Commission de la Moselle dispose d'un Secrétariat permanent qui la soutient dans ses tâches et missions.